

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 3615 - LUNDI 11 NOVEMBRE 2019

PONT ROUTE-RAIL KINSHASA/BRAZZAVILLE

La RDC pose des préalables

Le projet de construction du pont route-rail Kinshasa-Brazzaville a été à nouveau débattu en Conseil des ministres, le 8 novembre. Tout en appréciant le côté intégrateur de ce projet, le Conseil a estimé que l'érection du port en eaux profondes de Banana et ses voies de dessertes routières et ferroviaires sur Matadi devrait en constituer un des préalables majeurs. Et de rappeler l'exigence pour la République démocratique du Congo

(RDC) de préserver d'abord ses intérêts économiques.

D'après des études, il est noté qu'avec un objectif de plus de 1,3 million de tonnes de marchandises par an, le port de Banana pourra générer plus de deux mille emplois directs et cinq mille emplois indirects, ainsi que les recettes fiscales à encaisser.

Page 2



La maquette du projet pont route-rail



La forêt du bassin du Congo

ENVIRONNEMENT

Une agence de transition écologique en gestation

C'est ce qui ressort de la neuvième réunion ordinaire du Conseil des ministres tenue vendredi dernier, sous la présidence de Félix Tshisekedi. L'occasion lui était donnée d'annoncer officiellement le projet de création d'une agence de transition écologique censée mettre en œuvre, de manière optimale, les potentialités du pays dans le secteur de l'environnement.

Cette structure, indique-t-on, devrait favoriser et rendre attractifs les investissements dans le pays. Pour le chef de l'Etat, il s'agit de réaffirmer le leadership de la RDC dans ce secteur en s'inspirant des expériences d'autres pays.

Page 3

AFFAIRE MIKE MUKEBAYI

La FBCP insiste sur la fin de l'instrumentalisation de la justice



Les membres de la Cour constitutionnelle lors d'une audience publique

La Fondation Bill-Clinton pour la paix (FBCP) dénonce les interférences du pouvoir exécutif dans les affaires judiciaires, malgré les promesses faites par le président de la République de ne pas permettre au gouvernement d'interférer dans l'administration de la justice. C'est le contraire qui se fait, note l'ONG, dans un communiqué signé le 7 novembre.

La FBCP prend pour exemple le dossier du député Mike Mukabayi contre l'Assemblée provinciale de Kinshasa. Elle affirme que le président de cette institution est allé voir le président de la Cour d'appel pour influencer sa position dans cette affaire et, par conséquent, invite la Cour constitutionnelle à dire la plainte déposée contre le député recevable mais non fondée.

Page 3

EBOLA

Plus de trois mille cas confirmés depuis la déclaration de la maladie



Un centre de traitement d'Ebola à Beni

La situation épidémiologique à la date du 7 novembre, dans les provinces touchées du Nord-Kivu et de l'Ituri, révèle que depuis son apparition, le cumul des cas est de trois mille deux cent quatre-vingt-six, dont trois mille cent soixante-huit confirmés et cent dix-huit probables.

A ce jour, cent onze points de

contrôle sanitaire ont été mis en place au Nord-Kivu et en Ituri afin de protéger les grandes villes du pays et éviter la propagation du virus vers les Etats voisins. Quant à la surveillance aux points d'entrée, le cumul des voyageurs contrôlés auprès desquels la température a été prise est de plus de cent millions.

Page 4

ÉDITORIAL

Services

Nous aurions beau, dans notre pays, et à juste titre, implorer la bonne gouvernance des hauts-placés pour l'effet d'entraînement qu'elle peut avoir sur le reste de la société ; avons beau, par conséquent, exiger que la préférence pour tous les emplois publics ou privés disponibles soit de placer l'homme qu'il faut à la place qu'il faut, tant que notre agir individuel ne reflète pas la recherche permanente de la performance, de sorte à influencer positivement la collectivité, nous n'irons nulle part.

Ceci pour évoquer la qualité du service dans la plupart des secteurs d'activités de notre pays. Sans abuser du jugement, disons qu'elle laisse à désirer. Fréquentez les transports en commun, les banques, les hôpitaux, les écoles, la téléphonie mobile, l'eau et électricité, les hôtels et restaurants, la liste n'est pas exhaustive, vous verrez que très souvent, l'agent ou le fonctionnaire à qui vous parlez a tendance à regarder ailleurs.

Soit l'employé de bureau, le guichetier ou la guichetière échange longuement au téléphone avec on ne sait qui, vous faisant attendre d'un signe de la main ; soit ils sont deux ou trois, ou quatre, à se taquiner sur la qualité de leurs vêtements, soit, soit... Vous aurez ce sentiment qui se convertit en certitude : pour eux, le temps est suffisamment extensible pour qu'on en vienne à programmer les tâches à accomplir sur un tableau signalétique. Quand on pense que nos administrations ferment à 14 heures, on peut regretter de ne pas utiliser rationnellement nos sept heures de travail.

De par le monde, le secteur des services porte les économies modernes parce qu'il représente la plus grosse part des embauches offertes dans le formel et l'informel. A l'heure où croissance économique rime avec innovation, ne pas se rappeler le vieil adage anglo-saxon, toujours d'actualité, time is money, c'est compromettre la compétitivité de son entreprise. Que l'on vive au Congo ou ailleurs, les économies ne valent que la qualité des services qu'elles produisent. C'est pour cela que tous les employés comme les cadres sont tenus par l'obligation du résultat. Le contraire s'appelle simplement manquer le rendez-vous du développement.

Le Courier de Kinshasa

PONT ROUTE-RAIL KINSHASA-BRAZZAVILLE

La RDC priorise la construction du port en eaux profondes de Banana

Le gouvernement Ilunkamba note l'exigence, pour le pays, de préserver d'abord ses intérêts économiques.



Le port de Matadi

Alors que les bases de la réalisation du projet de construction du pont route-rail devant relier les villes de Kinshasa et Brazzaville ont été posées, en plus de la finalisation des études de faisabilité menées par des experts internationaux, la République démocratique du Congo (RDC) vient de mettre un bémol à la dynamique déjà engagée.

En effet, le gouvernement de la RDC vient de décider, contre toute attente, de prioriser la construction d'un port en eaux profondes aux larges de Banana, dans la province du Kongo central, avant de donner son quitus à la réalisation dudit projet.

Au cours du Conseil des ministres du 8 novembre, la vice-Premier ministre et ministre du Plan, Élysée Munembwe, qui a présenté la structuration du projet de construction du pont route-rail, s'est fait rappeler l'exigence pour le pays de préserver d'abord ses intérêts économiques.

Tout en appréciant le côté intégrateur de ce projet, la réunion du gouvernement avait estimé que la construction du port en eaux profondes de Banana et ses voies de dessertes routières et ferroviaires sur Matadi devrait en constituer un des préalables majeurs. A cela s'ajoutent la réhabilitation de la ligne ferroviaire Matadi-Kinshasa, la modernisation du port de Matadi et la construction du chemin de fer Kinshasa-Ilebo. Et avec l'asphaltage annoncé de la route Boma-Banana dont l'inauguration est prévue en février 2020, il est clair que la ville côtière de Banana deviendra un grand centre de négoce qui profitera d'abord aux Congolais de la RDC.

Kinshasa se méfie du port de Pointe-Noire. D'après des études, il est démontré qu'avec un objectif de plus de 1,3 million de tonnes de marchandises par an, le port de Banana pourra générer plus de deux mille emplois directs et cinq mille

emplois indirects, ainsi que les recettes fiscales à encaisser. Eu égard aux dividendes que pourront engranger les Congolais du fait de l'existence de ce port en eaux profondes, le gouvernement croit faire œuvre utile en privilégiant sa construction, même si cela devrait modifier le calendrier des travaux censés débuter en août 2020. D'après certaines indiscretions, Kinshasa craindrait que le flux commercial en matière de dédouanement et de fret soit orienté vers Pointe-Noire, au détriment des intérêts économiques du Kongo central dont les ports de Matadi et de Boma risqueraient d'être phagocytés. Il est à noter que le pont route-rail Kinshasa-Brazzaville, dont l'idée a émergé au début des années 1990, coûtera six cent soixante millions de dollars américains sur financement de la plate-forme d'investissement Africa 60 et de la Banque africaine de développement.

Alain Diasso

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions : Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

ÉDITION DU SAMEDI :

Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC -

Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin

Mauakani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbélé Ngoni

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél.: 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

AFFAIRE MIKE MUKEBAYI

La FBCP insiste sur la fin de l'instrumentalisation de la justice

Malgré les promesses faites par le chef de l'Etat de ne pas laisser son régime interférer dans les affaires judiciaires, l'ONG pense qu'une mainmise de l'exécutif est toujours visible sur l'appareil judiciaire.

La Fondation Bill-Clinton pour la paix (FBCP) dénonce les interférences du pouvoir exécutif dans les affaires judiciaires, malgré les promesses faites par le président de la République de ne pas permettre au gouvernement de s'immiscer dans l'administration de la justice. « Nous avons malheureusement constaté que c'est le contraire qui se fait. Les anciennes méthodes pratiquées par le régime sortant continuent », a indiqué l'ONG dans un communiqué du 7 novembre.

La FBCP s'appuie notamment sur le cas d'un haut magistrat qui aurait été remplacé, le 4 septembre dernier, par le deuxième juge de la Cour d'appel de la Gombe siégeant en matière civile, pour avoir refusé d'exécuter les ordres de son chef hiérarchique dans le dossier du député Mike Mukebayi contre l'Assemblée provinciale de Kinshasa



Le président de la FBCP, Emmanuel Adu Cole/Adiac (APK). « Le président qui était chargé d'examiner le dossier de l'honorable Mike Mukebayi est suspendu de siéger. Entre-temps, le deuxième juge désigné pour examiner la plainte déposée contre M. Mwana Nteba avait exécuté les ordres reçus de son chef pour poursuivre le dé-

puté Mike Mukebayi, alors qu'en sa qualité de magistrat instructeur, il est censé poser des actes en son âme et conscience, sans recevoir des injonctions venant de qui que ce soit. Il a la liberté d'appréciation », a-t-elle fait savoir.

Quid de l'indépendance de la jus-

stice ? Citant les informations en sa possession, l'association de défense des droits de l'homme a indiqué que le président de l'APK, Gode Mpyoi, est allé lui-même voir le président de la Cour d'appel pour l'influencer, dans le cadre du dossier opposant cette institution au député provincial Mike Mukebayi. Pour cette ONG, c'est cette intervention personnelle du président de l'APK qui a fait que les procédures normales pour lever les immunités de ce député et de son arrestation n'avaient pas été respectées. Pire encore, a-t-elle indiqué, la plainte déposée par le député Mike Mukebayi contre Daniel Mwana Nteba, pour ses déclarations faites devant l'avocat général, Samy Baombolia, selon lesquelles le député Mike Mukebayi avait un problème mental et physique, n'avait pas été tenue en compte. Notant que les avocats du député provincial avaient demandé au magistrat instructeur du dossier d'acter ces propos sur le procès-verbal, l'association relève que ces derniers ont été enregistrés sous réquisition d'information alors que ces faits constituaient bel et bien

une infraction pénale devant plutôt être enregistrés sous un dossier RMP.

Deux poids, deux mesures ! La FBCP se dit également étonnée de constater l'indifférence avec laquelle le président de l'APK traite le dossier relatif à l'assassinat de l'administrateur du centre médical Vijana, dans lequel un ministre provincial est impliqué. « Le président de l'APK, le pasteur Gode Mpyoi, traite ce dossier avec indifférence parce qu'il est de la même plateforme politique que le ministre provincial chargé de l'Intérieur et la sécurité, Dolly Makambo », a souligné cette ONG.

Relevant tout ce qu'elle voit comme irrégularités, la FBCP exhorte le premier président de la Cour d'appel de Gombe de lever la sanction contre le premier juge instructeur du dossier Mike Mukebayi. Elle appelle, par ailleurs, la Cour constitutionnelle à dire la plainte déposée contre le député Mike Mukebayi recevable mais non fondée, de le faire acquitter et de le rétablir dans ses droits comme le député, etc.

Lucien Dianzenza

VILLE DE MATADI

Les débits de boisson sommés de fermer à 22h30



Le maire de Matadi, Pathy Nzuzi, en réunion avec les tenanciers des bars

La décision a été prise par le maire du chef-lieu du Kongo central, Pathy Nzuzi, à l'issue d'une réunion avec les tenanciers des bars-dancing.

Selon les instructions formelles de l'autorité municipale, de lundi à vendredi, les débits de boissons ouvriront à 17 h00 pour fermer à 22h00. Les samedis et dimanches, ils ouvriront à 17h00 et fermeront au plus tard à zéro heure. Pathy Nzuzi a indiqué aux tenanciers de bars et autres débits de boisson que ces mesures seront appliquées strictement, dans la rigueur de la loi et aucune ex-

cuse ne sera accordée aux récalcitrants. Matadi, soulignons-le, est parmi les villes chaudes du pays, grâce à son port qui constitue un grand centre de négociations. Avec cette décision, les choses vont prendre une autre tournure dans ce centre urbain qui vit sous l'ambiance tout au long des journées et des nuits. Rappelons que les mêmes mesures sur les débits de boisson ont été prises à Kinshasa, dans le cadre de la lutte contre les nuisances sonores décidée par l'autorité urbaine.

L.D

ENVIRONNEMENT

Une agence de transition écologique en gestation

La structure, indique-t-on, devrait favoriser et rendre attractifs les investissements en République démocratique du Congo.

L'heure est venue, pour la République démocratique du Congo (RDC), d'exploiter son riche potentiel écologique. C'est ce qui ressort de la neuvième réunion ordinaire du Conseil des ministres tenue le 8 novembre, sous la présidence de Félix Tshisekedi. L'occasion lui était donnée d'annoncer le projet de création d'une agence de transition écologique, censée mettre en œuvre de manière optimale les potentialités du pays dans le secteur de l'environnement. Cette structure, a-t-on appris, devrait favoriser et rendre attractif les investissements dans le pays. Pour le chef de l'Etat, il s'agit de réaffirmer le leadership de la RDC dans le secteur de l'environnement en s'inspirant des expériences d'autres pays dans ce domaine.

Ce projet s'inscrit en droite ligne du discours prononcé en septembre dernier par Félix Tshisekedi, à New York, lors de l'Assemblée générale de l'ONU. Dans son allocution, le chef de l'Etat avait, entre autres, exhorté les partenaires de son pays à soutenir son gouvernement dans ses efforts pour la

préservation de l'écosystème de la forêt du Congo. Par des compensations financières sérieuses, des partenariats efficaces et le transfert des technologies, il était convaincu que le soutien des amis du Congo allait aboutir inévitablement à l'atténuation, ou mieux, à la diminution des gaz à effet de serre à la base, actuellement, du réchauffement climatique de la planète. Des experts de la présidence ont été instruits pour faire avancer le dossier de la mise sur pied de cette nouvelle structure qui devrait favoriser et rendre attractif les investissements en RDC. Outre le ministre de l'environnement intéressé au plus haut chef, le vice-Premier ministre et ministre du Plan est également impliqué dans ce dossier avant son adoption en Conseil des ministres. Rappelons que la forêt de la RDC s'étend sur une superficie de cent cinquante-quatre millions d'hectares et couvre plus de 60% des forêts du bassin du Congo. Des récentes études ont montré que les tourbières dans la forêt du Congo s'étendent sur 145 500 km² et stockent quelque trente milliards de tonnes de carbone. Cette étendue est l'équivalent de trois ans d'émissions de combustibles fossiles dans le monde.

Alain Diasso

EBOLA

Plus de trois mille cas confirmés depuis la déclaration de la maladie

La situation épidémiologique à la date du 7 novembre, dans les provinces touchées du Nord-Kivu et de l'Ituri, révèle que depuis son apparition, le cumul des cas est de trois mille deux cent quatre-vingt-six, dont trois mille cent soixante-huit confirmés et cent dix-huit probables.

L'épidémie à virus d'Ebola a occasionné à ce jour deux mille cent quatre-vingt-douze décès, depuis sa déclaration officielle le 1er août 2018. Parmi ces décès, deux mille soixante-quatorze ont été confirmés et cent dix-huit probables. Mille soixante-trois personnes au total ont pu quitter les centres de traitement après avoir été déclarées guéries.

La source révèle, en outre, que cinq cent trente-deux cas suspects sont en cours d'investigation. Par contre, un nouveau cas a été confirmé à Mabalako, au Nord-Kivu, et aucun en Ituri. Un nouveau décès confirmé a été rapporté dans la même province. Au centre de traitement de Beni, un décès a été enregistré, tandis que dans l'aire de santé de Mabalaka, quatre personnes guéries en étaient sorties. Aucun agent de santé ne fi-



gure parmi les nouveaux cas confirmés. Le cumul des cas confirmés ou probables parmi ces agents est de cent soixante-et-un, soit 5 % de l'ensemble des cas confirmés ou probables, dont quarante-un décès.

Pour couper la chaîne de transmission, la vaccination en ring se poursuit sur le terrain. Soixante-dix-neuf motards sur cent ont été vaccinés, après la sensibilisation, comme contacts de contacts lors du lancement de l'opération à Beni, dans l'aire de santé Kazabimyole. Depuis le début de la vaccination le 8 août 2018, plus de deux cent mille personnes ont été vaccinées. Le seul vaccin à être utilisé dans cette épidémie est le

La désinfection d'un agent de santé rVSV-Zebov, fabriqué par le groupe pharmaceutique Merck, après approbation du Comité d'éthique dans sa décision du 20 mai 2018.

Quant à la surveillance aux points d'entrée, le cumul des voyageurs contrôlés auprès desquels la température a été prise est de plus de cent millions.

A ce jour, cent onze points d'entrée et de contrôle sanitaire ont été mis en place dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri afin de protéger les grandes villes du pays et éviter la propagation de l'épidémie dans les Etats voisins.

Blandine Lusimana

KASAÏ CENTRAL

Des femmes allaitantes souffrent de la mastite

Au total, mille femmes de la province souffrent de l'inflammation des seins, dans la zone de santé de Luambo.

Selon un veilleur humanitaire de Caritas qui a livré l'information, la mastite touche particulièrement les aires de santé de Luetsha, Movo, Tshikunyi et Kajikulu/Mukinyi Mayinku. Face à cette maladie, les femmes ne reçoivent qu'un traitement traditionnel, d'une durée illimitée par rapport à l'expérience locale.

Des charlatans avides d'argent continuent de proposer différentes tisanes. Ce qui, des fois, entraîne des complications chez les patientes alors que, selon des experts, la mastite est plus souvent bénigne et se résorbe d'elle-même en quelques jours. Il arrive toutefois que l'infection soit plus sérieuse et nécessite une intervention médicale qui visera à drainer le pus présent dans un abcès. Dans certains

cas, la chirurgie est nécessaire. Dans la majorité des cas, soulignent les experts, la mastite ne dure que vingt-quatre à quarante-huit heures et peut être enrayée sans traitement médical. Il suffit souvent d'observer quelques mesures, notamment se reposer le plus possible; s'assurer que la position d'allaitement est adéquate; allaiter le bébé plus fréquemment pour bien drainer les seins, soit huit à douze fois par jour; appliquer sur le sein des compresses chaudes avant d'allaiter et des compresses froides après la tétée; si nécessaire, tirer le surplus de lait et masser délicatement le sein atteint.

La mastite survient dans l'immense majorité des cas chez les femmes qui allaitent. Elles ont notamment des douleurs atroces dans les seins qui sont gonflés, des sensations de pression dans les seins et des plaies ou crevasses sur les mamelons.

B.L

CAN 2021

Ngonda retiré de la liste des Léopards

La latéral gauche international Glody Ngonda Muzinga ne rejoindra pas les Léopards pour les deux matchs contre les Panthères du Gabon et les Scorpions de la Gambie, comptant pour les premières journées des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) qui se déroulera dans deux ans au Cameroun.

Absent sur la première liste des trente joueurs retenus par le sélectionneur Christian N'sengi Biembe, le joueur de Dijon en L1 française a figuré sur la liste définitive des vingt-cinq joueurs convoqués pour ces deux rencontres importantes, liste mise sur la place publique le 4 novembre. Mais l'on a ensuite appris que Ngonda ne pourra plus rejoindre la tanière des Léopards. Titulaire lors de la victoire de Dijon, lanterne rouge en L1 française, sur le Paris-Saint-Germain, leader du championnat, le Congolais a ressenti une vive douleur à la cuisse. C'est donc à cause d'une blessure qu'il sera absent.



Glody Ngonda

Il est le deuxième joueur forfait pour ces deux premières journées des éliminatoires après le dépositaire de jeu, Gaël Kakuta. Le meneur de jeu d'Amiens a, de commun accord avec le staff technique des Léopards, déclaré forfait afin de soigner une douleur à

la cheville lors de la trêve internationale.

Notons que la République démocratique du Congo reçoit le Gabon, le 14 novembre à Kinshasa, avant d'aller défier la Gambie, le 19 novembre, à Banjul.

Martin Engimo

VISITEZ LE MUSÉE-GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Musée du Bassin du Congo

Expositions et projections

SCULPTURES PEINTURES

CÉRAMIQUES MUSIQUE

galerie CONGO ARTS ET EXPRESSIONS

L'ART DANS TOUTES SES EXPRESSIONS

de la Tradition à la Modernité

Siège social : 84 bd Denis-Sassou-N'Guesso immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville République du Congo.

DIPLOMATIE

Inauguration du consulat du Congo à Rouen

Le 8 novembre, dans les locaux de l'Union portuaire rouennaise (UPR), situés quai de Boisguilbert, l'ambassadeur du Congo en France, Rodolphe Adada, et le consul honoraire, Emmanuel Brouiller, ont inauguré la nouvelle représentation diplomatique du Congo dans la ville française, en présence du personnel diplomatique, de la communauté congolaise de Rouen, de personnalités politiques et consulaires de la ville et de la région.

Recevant ses hôtes, le président du corps consulaire, également directeur adjoint de l'UPR, Éric Eskinazi, a ouvert les traditionnels discours, évoquant les nombreux consulats déjà présents, allant de l'Europe du Nord avec la Norvège, le Danemark, jusqu'en Afrique, avec le Mali, le Gabon, en passant par la République de Corée, pour ne citer que ceux-là. Ce nouveau consulat, qui aura donc pour siège le bâtiment de l'UPR, pourra ainsi répondre aux interrogations ou venir en aide à quelque dix mille cinq cents ressortissants congolais.

Pour l'ambassadeur du Congo en France, le choix de la ville de Rouen pour l'établissement du consulat était tout indiqué puisqu'elle se trouve également être la capitale de la Normandie. Elle constitue une porte vers le monde, au même titre que le Havre, ville portuaire jumelée avec Pointe-Noire, au Congo.

La ville de Rouen, dotée de ses seize consulats, est à ce jour une métropole mondiale. Le Congo, avec sa communauté recensée aujourd'hui à dix mille cinq cents membres dans cette contrée, peut s'enorgueillir d'y avoir désormais son consulat. Cette représentation diplomatique sera dorénavant



Emmanuel Brouiller, consul honoraire, aux côtés de l'ambassadeur Rodolphe Adada, lors de l'inauguration du consulat du Congo à Rouen / Marie Alfred Ngoma-Adiac

l'utile interface entre les autorités de la Seine maritime et la communauté congolaise.

De ce fait, Emmanuel Brouiller, gérant d'entreprise, qui fêtera ses 45 ans le 1^{er} décembre, a été nommé consul honoraire dans la ville du Grand Duché de Normandie, au nord-ouest de la France, à 137 km de Paris. Dans son allocution, il a remercié le président Denis Sassou N'Guesso et l'ambassadeur du Congo en France. Rappelant, au passage, ses missions auprès de la diaspora congolaise, en ex-

primant sa volonté de « renforcer les échanges entre les étudiants français et congolais » en veillant ainsi à raffermir les relations économiques entre le Congo et le département de la Seine maritime que le jumelage entre les chambres de commerce de Rouen et Pointe-Noire entretiennent déjà.

Prenant à son tour la parole, Rodolphe Adada a tenu à remercier les autorités françaises, en l'occurrence le président Emmanuel Macron, qui a signé l'exequatur du nouveau consul honoraire. Ce-

lui-ci, a-t-il expliqué, sera d'une grande aide pour régler les actes consulaires d'un grand nombre des Congolais de Normandie. Il a décrit le consulat comme « un prolongement de l'ambassade, une interface entre les autorités de Seine-Maritime et les autorités congolaises, qui permettra de régler un grand nombre de problèmes que rencontre la communauté congolaise ».

Pour terminer, Rodolphe Adada a exprimé sa grande satisfaction d'être venu inaugurer ce consulat.

« Nouvelle étape dans les relations entre la France et le Congo en réalité ; pour cela, nous ne pouvons que nous réjouir », a-t-il confié en achevant son allocution.

A l'issue de la cérémonie, parmi les membres de la communauté présents, des voix se sont élevées pour dire combien les Congolais étaient reconnaissants à l'égard des autorités de leur pays. A en croire Alban Baux, responsable politique à Rouen, cette communauté, composée de chefs d'entreprise, de salariés et d'étudiants, est structurée et travaille ensemble pour l'intérêt du Congo. Pour preuve, a-t-il dit : « L'Etat vient à nous ; l'Etat est partout ; l'Etat nous suit ; l'Etat se soucie de sa diaspora, ce qui est rassurant. Au nom de mes compatriotes, d'une façon unanime, j'exprime le soulagement qui est désormais le nôtre pour ne plus être contraints d'effectuer le voyage de Rouen à Paris pour nos démarches consulaires ». Et, Martine M'Foutou, Franco-Congolaise, maire-adjointe de Notre-Dame de Bondeville, de confier sa satisfaction d'un tel rapprochement administratif vivement souhaité depuis longtemps.

Marie Alfred Ngoma

HARIOM TRAVELS
Agence de Voyage & Tourisme

Visitez
les pays de vos Rêves avec nous

Billet + Hôtel + Loisirs
nous faisons de votre séjour une expérience inoubliable

Pointe-Noire (Rép. du Congo) + (242) 05 555 55 79 - 04 485 09 09 salespnr@hariomtravels.net
Brazzaville (Rép. du Congo) + (242) 05 302 67 86 - 04 431 03 50 salesbzv@hariomtravels.net
www.hariomtravels.net

**UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ENVOYER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT**

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr

**LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE**

www.lesdepechesdebrazzaville.fr

BUROTEC

Un fournisseur unique pour votre bureau

hp
lenovo
ASUS
APC
acer
Canon
DELL

Agence Pointe-Noire
98, Bld Charles de Gaulle - B.P. 828
Pointe-Noire - République du Congo
Tél. : 05 537 14 46 / 05 537 14 47 / 22 294 08 04
contact@burotec.biz / sales@burotec.biz

Agence Brazzaville
Rond point de la gare, immeuble Airtel, Centre-Ville
Brazzaville - République du Congo
Tél. : 05 537 14 71 / 05 537 14 75
contactbzv@burotec.biz / salesbzv@burotec.biz

www.burotec.biz

VIE DES PARTIS

Euloge Landry Kolélas tend la main aux anciens du MCDDI

Le président du Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral (MCD-DI) a indiqué, le 9 novembre à Brazzaville, que cette formation politique n'est pas une « conception des individus ».

Le MCDDI commémore les trente ans de son existence (créé le 3 août 1989) et le dixième anniversaire de la mort de son président-fondateur, Bernard Bakana-Kolelas, qui s'est éteint, le 13 novembre 2009.

Dans un message rendu public dans le cadre de ce double événement, le président de ce parti, Euloge Landry Kolelas, a appelé tous les militants qui ont « perdu les repères de se ressaisir et revenir à la maison, à l'instar des sœurs et frères qui l'ont regagnée... »

Souhaitant bon retour au berceau aux anciens militants ayant regagné le parti, il a prêché: « Réconcilions-nous à tous les niveaux de notre parti et évitons les querelles, les divisions inutiles, pour retrouver les bonnes assises de notre famille politique comme par le passé. Pardonnons-nous les uns les autres pour mieux préparer les batailles politiques futures ». Selon lui, seule l'unité fera du



Euloge Landry Kolelas

MCDDI un grand parti où la démocratie et le développement s'intégreront au profit, a-t-il dit, des générations futures. Faisant le bilan du parti, dix ans après la disparition du président-fondateur, il a rappelé que beaucoup d'avancées avaient été enregistrées mais aussi des querelles et divisions intestines.

En effet, face à ce tableau peu reluisant, le président du MCD-

DI a invité les militants au ressaisissement pour pérenniser les idéaux prônés par Bernard Bakana-Kolelas. Il s'agit, entre autres, des idéaux de progrès, de valeurs universelles d'amour, de justice, de liberté, de paix, d'amitié, de sincérité, d'honnêteté, d'intégrité, de fraternité, de partage, du respect de la parole donnée, de compassion, de concorde et d'unité nationales.

«...Se ressaisir et revenir à la maison, à l'instar des sœurs et frères qui l'ont regagnée... »

Une campagne nationale d'adhésion en vue

« Le MCDDI n'est pas une conception des individus mais la réalisation d'un message, voire une vision inspirée de Dieu pour la construction d'une maison où doivent se rassembler les Congolais de tout bord et sur toute l'étendue de la République du Congo... », a poursuivi Euloge Landry Kolelas, précisant que le MCD-DI demeure un et uni dans la bonne marche de la démocratie et du développement du Congo. Il a, par ailleurs, annoncé en perspective le lancement d'une campagne nationale d'adhésion à ce parti sur l'ensemble du territoire national, afin de renforcer sa visibilité et son rayonnement au plan interne.

Membre de la majorité présidentielle, le MCDDI a réitéré son engagement, sans faille, au président de la République, Denis Sassou N'Guesso, pour la réconciliation nationale. Euloge Landry Kolelas a, enfin, réaffirmé son engagement à l'alliance MCDDI-PCT qu'il qualifie de socle de l'unité nationale. « La vie politique nationale est marquée, entre autres, par les préparatifs du cinquième congrès ordinaire du PCT... Je saisis cette opportunité pour souhaiter pleins succès aux travaux de ce congrès dont les résultats sont largement attendus par l'ensemble du peuple congolais pour la stabilité sociopolitique du pays », a-t-il conclu.

Parfait Wilfried Douniama

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo un acteur économique majeur à vos côtés



*CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Les travaux du tronçon Ketta-N'Tam achevés

Le constat a été fait, le 5 novembre, par la délégation du ministère de l'Équipement et de l'entretien routier, après avoir parcouru le trajet Ketta-N'Tam –frontière avec le Cameroun, dans le cadre du projet intégrateur Ketta-Djoum.

L'objectif est de contribuer au renforcement de l'intégration régionale en facilitant la circulation des biens et des personnes en Afrique centrale, en général, et entre le Cameroun et le Congo, en particulier.

Ce projet, initié par la Banque africaine de développement, permettra d'améliorer les conditions de vie de la population en rendant accessible les services sociaux de base et en réduisant le niveau de pauvreté, conséquence de la redynamisation des activités agricoles, minières et touristiques. Le but reste aussi de faciliter le transport sur le corridor Yaoundé-Brazzaville.

Le projet Ketta-Djoum se subdivise en deux phases. La première, pour la partie congolaise, part de Ketta à Sembé sur 165 Km, et de Sembé à N'Tam sur 143 Km avec la bretelle N'Tam-Alati, soit un total de 308 Km. La seconde, quant à elle, est subdivisée en deux lots. Le lot 1 Sembé-Souanké sur 80 Km 200, et le lot 2 Souanké-N'Tam long de 62 Km 800. « Du côté du Congo, nous avons fini notre projet », a soutenu Michel Bakala, représentant administratif aux Grands travaux. Ketta-N'Tam est une route à deux bandes de 75 m de large avec des accotements de 2 m. Dans les grandes agglomérations, il a été prévu des trottoirs et sur la bre-



Vue partielle de la route Ketta-N'Tam

telle N'Tam-Alati, une route de 2x3 a été construite avec des accotements de 1,5 m.

Selon sa structure, la chaussée a pour épaisseur de la couche de fondation de 25 cm en graveleux latéritique, la couche de base de 20 cm en tout-venant concassé et puis la couche de roulement de 5 cm d'épaisseur.

Au Poste de contrôle unifié frontalier –une zone tampon- les bâtiments sont déjà érigés. « Il ne reste plus que la seconde phase qui n'est pas encore exécutée pour ce point ci. Il va s'exécuter. L'entrepreneur est déjà connu, c'est Sino-Hydro. La mission de contrôle aussi sera retenue avant le lancement des

voiries et du reste », a expliqué Michel Bakala, tout confiant.

Sur la seconde phase des lots 1 et 2 partant de Sembé à N'Tam, des postes de pesage et de péage ont été construits pour assurer le contrôle des personnes et des biens et surtout garantir la sécurité routière. Un poste a été érigé à 5 Km de Souanké et un autre sur la bretelle au village Maka, à environ 8 km de N'Tam.

L'inauguration prévue en 2020

Il convient de souligner que depuis le 27 septembre dernier, il y a eu réception provisoire de la seconde phase du projet de construction de la route Ketta-N'Tam, longue de 308 Km pour

la partie congolaise. « Actuellement, nous sommes à l'étape de ce qu'on peut appeler correction de levée de réserve parce qu'on a noté quelques petits défauts, qu'il faut corriger avant la réception finale », a révélé Michel Bakala. Une fois cette étape terminée, restera plus que l'inauguration officielle, prévue en 2020. Avant l'aménagement de la route Ketta-Djoum, aucune liaison routière praticable n'existait entre Yaoundé et Brazzaville. Les sections de route entre Ketta et Djoum, sur cet axe, se trouvaient dans un état fortement dégradé, enclavant les régions traversées. Par conséquent, Il ne permet pas de libérer le potentiel agricole,

minier et touristique que ces zones recèlent, freinant ainsi la promotion des échanges entre les deux pays.

Dans le souci de relier le Congo au Cameroun, la Banque africaine de développement s'est engagée dans la réalisation de la route Ketta-Djoum, d'un linéaire de 504,5 km. Ce projet routier revêt un caractère régional structurant, car il constituera l'un des principaux maillons du corridor alternatif à celui de Windhoek-Tripoli pour raccorder la République centrafricaine au Cameroun, le Gabon vers le sud et assurer l'interconnexion avec la route Brazzaville-Pointe-Noire, au Congo.

Josiane Mambou Loukoula

LE FAIT DU JOUR

Langage

À chaque milieu le sien, pourrait-on dire. Celui des fonctionnaires qui sont en contact avec les espèces sonnantes et trébuchantes, ou qui en manipulent les règles de gouvernance est aussi tout à fait particulier. Comme le prouvent les conclusions de la première mission d'évaluation de l'accord sur la facilité élargie de crédit qui lie le Fonds monétaire international et la République du Congo rendues, le 6 novembre, à Brazzaville.

Quand on écoute les experts de l'institution de Bretton Woods dire « Nous avons invité les autorités à poursuivre les réformes sur la transparence, la bonne gouvernance publique et de l'environnement des affaires », après avoir auparavant

indiqué avoir « constaté les efforts que l'exécutif a fait pour réduire le poids de la dette, de maîtriser les dépenses publiques », que doit-on y comprendre ?

Sans doute que les défis à relever étaient si grands que le chemin parcouru a beau être exemplaire, il n'est pas lieu, pour les autorités congolaises de vouloir baisser la vigilance. Il reste encore beaucoup à faire, parce que le pays vient de loin et l'autre moitié de la distance est longue. On est, ce qui est vrai, loin, très loin, de la peur instillée sur les réseaux sociaux comme quoi le Fonds allait prendre ses distances avec le Congo et déclarer l'accord du 11 juillet caduc.

Le propos repris plus haut peut

aussi vouloir suggérer, au-delà de ces résonances qui apparaissent parfois comme des leçons, disons mieux des enseignements, qu'on en tirerait le meilleur bénéfice en faisant dorénavant la pratique quotidienne de la grande administration publique. De cette façon, on en userait sans avoir à répondre du verdict sévère de ces contrôleurs qui, heureusement, mettent dans leur langage des locutions attendrissantes, car tout bien considéré, ce ton est tout à fait médicinal: la nivaquine est amère, accompagnez-là d'un peu d'eau afin qu'elle passe avec moins d'aigreur.

Enfin, comme un tour de course qui fait revenir les athlètes à leur point de départ pour l'attribution des prix, les experts du FMI ont parlé de la dette extérieure

et particulièrement insisté sur le volet social de l'accord avec le Congo. Il est une priorité de ce texte parce qu'il touche à la corde sensible de l'apaisement dont le pays a besoin pour poursuivre ses réformes ainsi que la réalisation de certains projets structurants malgré la dureté des temps.

Quand ils reviendront le mois prochain pour leur deuxième revue, prions que les partenaires du Congo trouvent un pays qui n'a pas renoncé à s'élever par l'effort. Cela leur donnerait l'occasion, on l'espère, d'user du même langage où dominera la pondération, en la matière, signe que les affaires entre les deux parties vont bon train. Ceci expliquant cela !

Gankama N'Siah

BGFIMobile

DÉSORMAIS, PAYEZ VOTRE RÉABONNEMENT CANAL+ SANS VOUS DÉPLACER



AG Portiers

Suivez-nous sur :    



Ecoute - Qualité - Client

Tél.: 81 88

Email : eqccongo@bgfi.com

www.groupebgfibank.com



BGFIBank
Votre partenaire pour l'avenir



**METS-TOI AU ROUGE
AVEC LA MEILLEURE SIM
DU MARCHÉ À 500F CFA**



400%
DE BONUS*
SUR LA RECHARGE

1F / SEC
VERS TOUS LES RESEAUX

4G



SIM MASOLO

PUBLICIS 4G Partner

KABA LISOLO!

A compter de ce **1er novembre**, dans les tous les points de vente airtel du pays, une pièce d'identité originale est obligatoire pour l'achat de **2 cartes SIM** au maximum. Les photocopies sont désormais interdites. Rejoignez la grande famille Airtel pour bénéficier des meilleures offres du marché.

Airtel, le réseau internet 4G le plus grand au Congo

INFRASTRUCTURES

La route Sembé-Ngbala-Bolozo en cours de rénovation

Le ministre de l'Équipement et de l'entretien routier, Emile Ouosso, a lancé, le 5 novembre à Sembé, dans le département de la Sangha, les travaux de réhabilitation de l'artère longue de cent douze kilomètres.

« La route Sembé-Ngbala-Bolozo est un grand problème pour la Sangha. L'un des derniers problèmes de ce département puisqu'il a aujourd'hui un réseau routier viable qui dessert tous les districts. Il nous reste simplement l'équation de la route Ouesso-Pikounda et puis la petite bretelle Sembé-Mazingo », a déclaré le ministre de l'Équipement et de l'entretien routier, en marge de la cérémonie de lancement.

A la croisée des chemins, le district de Sembé est assis sur quatre axes routiers dont deux entièrement bitumés (Sembé-Kokoua et Sembé-Alangong) et deux autres complètement dégradés (Sembé-Ngbala-Bolozo et Sembé-Mazingo), qui nécessitent un aménagement pour permettre la libre circulation des biens et des personnes. « La fin des travaux de la route Sembé-Ngbala-Bolozo soulagera cette population. Mais celle de l'axe Sembé-Mazingo frontalière avec le Gabon reste coupée du reste de la circonscription administrative. De même, le maintien en état d'entretien permanent, le cantonnement villageois, serait une activité souhaitée », a souligné Fidèle Epoyo, sous-préfet de Sembé.

Financé par l'Etat congolais à hauteur de 1 165 520 033 FCFA pour une durée des travaux estimée à six mois, le projet de réhabilitation de cet axe routier sera exécuté par la



Emile Ouosso posant l'acte symbolique de démarrage officiel des travaux/Adiac

Société industrielle et forestière du Congo (Sifco). Cette société a été retenue dans le programme régional d'intégration et de développement socio-économique qui comprend, entre autres, la construction, la réhabilitation et la mise en place des infrastructures de base.

« Le but est de désenclaver l'arrière-pays afin d'améliorer les conditions de vie de la population, la circulation des personnes et des biens, pour une meilleure gestion de tout le territoire national », a déclaré le directeur général de la Sifco, Issam Hariri, qui n'a pas cessé de vanter les bienfaits de cette route une fois achevée.

Et le maire de Sembé, Germain René Tong, d'affirmer : « L'acte qui a été posé a sonné le glas de l'enclavement d'une partie de notre terri-

toire national située à une frontière. Les ténèbres se dissipent et on parlera désormais de triste mémoire, des difficultés connues sur la centaine de kilomètres de cet axe routier », avant de rappeler : « Comme l'hirondelle qui annonce le printemps, vous (le gouvernement, Ndlr) apportez la joie, le bonheur et la fierté d'appartenir à la communauté nationale, à la population de ces contrées qui commençait, à tort et peut-être par impatience, de se considérer oubliée par la République ».

Des ambitions innombrables

Selon le maître d'œuvre –ministère de l'Équipement et de l'entretien routier-, cette route sera construite conformément aux normes forestières pour les terrassements et

celles des travaux publics pour les ouvrages.

Les travaux préparatoires et de terrassement sont scindés en trois sections, à savoir du PK 0+000 à Sembé au PK 43+000 au village Zouoba, soit 43 km. Du PK 43+000 au PK 68+000 pont sur la rivière Koudou à Ngbala, 25 km. Enfin, du PK 68+000 à Ngbala au PK 112+000 village Bolozo, 44 km.

Sur cet axe, il est prévu le nettoyage des abords de la route ainsi que le reprofilage léger avec apport des matériaux latéritiques y compris saignés et divergents, le débroussaillage et/ou le déforestage de l'emprise de la route sur au moins vingt mètres, l'aménagement de la plateforme, enfin, le couronnement de la chaussée à la latérite.

Soulignons que ce projet fait par-

tie des projets routiers impliquant les sociétés forestières en activité au Congo au terme d'un partenariat entre elles et le gouvernement. Ce partenariat, sanctionné par la convention du 8 septembre 2001, a permis d'aménager, dans le département de la Sangha, les routes Ouesso-Liouesso-Mambili (198km) ; Pikounda-Ekouamou (65km) ; Ouesso-Pokola-Makao-Enyellé (379km) ; enfin, la route Sembé-Ngbala-Bolozo, dans sa section Sembé-Zouoba (43km), où les travaux de terrassement, lancés en janvier 2015, se sont arrêtés en février 2016 à cause de la conjoncture économique que traverse le pays. « Les ambitions du gouvernement pour le département de la Sangha sont innombrables, pourvu que la situation financière du pays s'améliore », a fait savoir Blaise Onanga, directeur général de l'Entretien routier.

Dans le cadre du développement des infrastructures routières, Blaise Onanga a cité, sans être exhaustif, le raccordement par la route du chef-lieu du district de Pikounda à Ouesso et la jonction du district de Sembé à Mbomo (Cuvette ouest). « Sur ce dernier projet, les études du tracé ont été entièrement réalisées par le bureau Setraf. Les travaux ont été amorcés du côté de Mbomo par la société Sipam », a-t-il indiqué.

J.M.L.

ROUTE NATIONALE N°2

L'axe Owando-Yié interdit aux poids lourds à compter du 20 décembre

L'ultimatum, donné par le ministre de l'Équipement et de l'entretien routier, Emile Ouosso, le 7 novembre à Oyo, dans le département de la Cuvette, résulte d'un compromis avec les forestiers, un mois plus tôt, dans l'unique but de préserver le patrimoine routier.

« Nous avons fait des réunions, il y a bientôt un mois, et nous avons tous convenu avec les forestiers qu'à partir du 20 décembre, la circulation sera interdite aux grumiers et aux transports lourds entre Owando et Yié. A cette occasion, ils ont pris l'engagement de terminer la construction de la route dite des forestiers qui contourne donc la voie bitumée RN2 et RN1 », a fait savoir le ministre.

« La RN2 étant en travaux, il n'est pas décent que ceux-ci soient perturbés par un trafic des grumiers. Raison pour laquelle certains forestiers souhaitent déjà utiliser le port d'Oyo. C'est une très bonne chose, mais nous devons auparavant mettre à niveau la chaussée entre Owando et Oyo qui est en ce moment très fragilisée », a souligné Emile Ouosso.

A cet effet, il est prévu une route de contournement et d'accès au port d'Oyo. Le tracé de cette route achevé, le démarrage des travaux effectué par le ministère de l'Équipement, reste plus qu'à mettre de la latérite à la norme forestière pour rendre cette voie plus viable. Ainsi, « Ils pourront passer tranquillement déposer leur bois au port d'Oyo, que ce soit le bois grume ou transformé qui constitue l'essentiel de leur production », a assuré le ministre.

« A nous maintenant de terminer les équipements qui manquent au port d'Oyo, d'assurer le balisage de l'embouchure de l'Alima sur le fleuve Congo », a-t-il confié à la presse, avant d'appeler les transporteurs privés, intéressés par le

transport fluvial, de saisir cette opportunité en s'organisant en entreprise « véritablement rentable », car a annoncé le ministre, « il y aura du trafic ».

Des postes de pesage et péage fonctionnels

En mission de travail du 5 au 7 novembre dans les départements de la Sangha et de la Cuvette, le ministre de l'Équipement et de l'entretien routier a visité, entre autres, les postes de péage et les stations de pesage fonctionnels à Kokoua et Ketta (Sangha), ainsi qu'à Obouya (Cuvette), gérées par la société Afrique pesage Congo. Aussi, la visite des trois dernières stations situées entre Sembé et N'Tam, qui seront « bientôt opérationnelles », selon le ministre de l'Équipement, a également été l'objet de cette mission. Pour passer au crible les poids lourds, la société Afrique pesage dispose d'un équipement de pèse essieux de type 7 et 10 qui permet aux poids lourds

de plus de 3,5 tonnes d'être pesés pour voir si la charge limite de cinquante tonnes ou de trente tonnes –selon les dispositions de la loi- est respectée. « Sur la facturation qui va être donnée à l'utilisateur essieu par essieu ou par groupe d'essieux, sera marqué le poids autorisé. Et s'il y a surcharge, l'utilisateur se doit de payer l'excédent. Souvent, on est confronté à une réalité. Le camion peut avoir cinquante tonnes mais son chargement est fait de sorte que l'essieu avant est conforme mais il a tout chargé par l'arrière. Dans ce cas, l'essieu arrière présente automatiquement une surcharge », a expliqué Lamine Thiam, directeur d'exploitation d'Afrique pesage Congo, avant de remettre en cause leur technique de chargement.

Selon la facturation de la surcharge, les camions en excédent de zéro à cinq tonnes devront payer vingt-cinq mille fangs CFA la tonne, de cinq à dix tonnes une somme de cinquante mille

francs leur est imposable par tonne, et de plus de dix tonnes, un montant de soixante-quinze mille francs la tonne. « La première pesée que j'ai eu à faire du site d'Obouya, le grumier était en surcharge de trente-neuf tonnes en partance de Pointe-Noire. C'est dire que sur un tronçon, il n'y a que trente tonnes d'autorisées, le camion a un poids total de soixante-neuf tonnes », a confié le directeur d'exploitation d'Afrique pesage Congo. Et le ministre de promettre : « Très bientôt, nous aurons terminé avec les comportements inciviques de ces transporteurs qui surchargent leur camion ».

Et Lamine Thiam de poursuivre : « Le poids du camion n'abîme pas les bitumes mais plutôt l'agressivité faite groupe d'essieux par groupe d'essieux sur le bitume qui vient s'affaïssir, surtout que nous sommes dans un pays où il pleut beaucoup. Ce qui fait que les routes qui étaient prévues pour quinze ans se

détériorent au bout de deux ans ». Il a profité de cette occasion pour appeler à une « sensibilisation continue » auprès des syndicalistes, des transporteurs et des usagers, car a-t-il rappelé : « L'Etat congolais dépense des milliards par an pour l'entretien de ces routes », avant de citer le ministre de l'Équipement. L'usure de la route par les poids lourds est « considérée comme un délit parce que c'est le patrimoine routier qui en prend un coût ».

En outre, le ministre Emile Ouosso a effectué une mission de contrôle et d'évaluation des travaux de cantonnement dans ces deux départements. « Actuellement, la chaussée reprend le dessus sur la végétation parce qu'entre-temps, c'est le phénomène inverse », a-t-il expliqué.

Pour l'entretien de la route, deux entreprises ont été installées à demeure sur le tronçon Ouesso-Ollombo. D'Ollombo jusqu'à Mambili, les travaux de cantonnement s'exécutent sur 246 km par la société Sotrab. Et la société Nocotec est à pied d'œuvre de la Mambili à Ouesso, soit 226 km. « Le premier test grandeur nature c'est Obouya-Owando. Cela donne satisfaction et c'est ce calibrage qui sera réalisé pour les autres tronçons. Nous avons en tête évidemment aussi d'autres routes bitumées pour lesquelles nous allons réfléchir à comment mettre des entreprises équipées pour faire que ces routes ne se referment pas et ne s'abîment pas rapidement », a promis le ministre.

Josiane Mambou Loukoula



Le poste de péage et pesage de Ketta

ENVIRONNEMENT

L'ONG Independent women club œuvre pour atténuer les effets du changement climatique

Dans le cadre de la commémoration de la Journée nationale de l'arbre, le 6 novembre, plusieurs organisations de la société civile ont joué leur partition, parmi lesquelles Independent women club (IWC) qui a planté environ cent pieds d'eucalyptus dans la commune de Kintélé, banlieue nord de Brazzaville.



Des membres de l'IWC participant à la protection de la nature. Adiac

L'IWC est une association qui regroupe essentiellement des femmes dans le but d'accompagner la femme congolaise et africaine dans leur autonomisation, émancipation, promotion, intégration, développement personnel, leadership, l'entrepreneuriat et la protection de l'environnement. C'est ainsi qu'à l'occasion de la journée de l'arbre, elle s'est mobilisée pour enfouir une centaine de plants d'eucalyptus au site de Kintélé. L'eucalyptus, a expliqué cette association, a été préféré à d'autres espèces d'arbres parce qu'il a une grande capacité de séquestration du carbone. « Nous devons encourager les jeunes filles et femmes à jouer leur partition dans la protection de l'environnement. Elles ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. Les femmes ont un rôle fondamental à jouer dans l'adoption de modes de consommation, de production et de gestion des ressources naturelles durables et écologiquement rationnels », a indiqué Splendide Lendongo, présidente de l'IWC. Elle a ajouté qu'il est indispensable de reboiser pour léguer aux générations futures le patrimoine que représentent les ressources forestières. « Les arbres jouent un rôle important dans la réduction de l'érosion et la modération du climat. Ils absorbent le dioxyde de carbone de l'atmosphère et en stockent de grandes quantités dans leurs tissus. Les arbres et les forêts offrent un habitat pour de nombreuses espèces d'animaux et de plantes », a rappelé la présidente de l'ONG IWC. « Initiée par le président Denis Sassou N'Guesso, il y a des décennies, la journée de l'arbre est un pas en avant puisqu'aujourd'hui, les pays et les médias relayent l'importance du reboisement. En choisissant de reboiser, les femmes contribuent à générer ou tout au moins à pérenniser la filière bois. L'acte de planter un arbre doit être ancré auprès des femmes », a estimé Splendide Lendongo, invitant à la protection des arbres plantés dans la ville et ses environs.

Notons que les arbres plantés sur l'emprise municipale de la ville deviennent sa propriété. Planter le bon arbre au bon endroit est indispensable pour assurer son développement.

Fortuné Ibara

Trois cent soixante-treize plants mis en terre à Ouesso

Des plants de bambous et de terminalia mantalys ont été officiellement plantés dans le chef-lieu du département de la Sangha, à l'occasion de l'événement célébré le 6 novembre de chaque année.

Placée sur le thème « Verdir nos cités pour lutter contre le changement climatique et les érosions », la trente-troisième Journée nationale de l'arbre a été l'occasion pour le ministre de l'Équipement et de l'entretien routier, Emile Ouosso, de poser son acte civique en plantant le premier terminalia mantaly sur la berge du port de Ouesso.

« Le planting d'arbres sur les berges de la Sangha permettra de les stabiliser pour que la ville de Ouesso ne soit plus exposée à des érosions comme cela se passe un peu partout dans le monde avec le dérèglement climatique », a indiqué Emile Ouosso. Il a souligné l'importance de planter des arbres très racinaires pour stabiliser le sol et renforcer toutes les plates-formes de la berge du port et de la plage de Ouesso.

Au cours de cette édition, sur une superficie de 2,5 hectares, au total cent soixante-dix-neuf plants de bambous ont été plantés pour prévenir les érosions, précédé de cent vingt plants de terminalia mantaly qui, selon Oscar Kibima, chef de bureau de planification de la direction départementale de l'Économie forestière, formeront une haie de vivre tout le long des plants de bambous. Il s'agit de souligner que cent plants, toutes essences confondues, ont été donnés à la sous-préfecture de Mokeko, soixante-quatorze à la zone militaire de Ouesso pour la célébration de cette journée.

« La mission du gouvernement, qui dans sa politique environnementale souhaite contribuer à la lutte contre le changement climatique et la pauvreté, mais aussi dans la lutte contre les érosions.



Emile Ouosso plantant un arbre

Le sol est une ressource non renouvelable qui, lorsqu'il subit une forte érosion, est perdu à l'échelle des millénaires. Aujourd'hui, l'érosion des sols participe à plusieurs grands problèmes environnementaux qui perturbent nos villes », a affirmé Oscar Kibima, avant de remercier Gilbert Mouanda Mouanda, préfet du département de la Sangha, pour sa contribution multiforme dans l'organisation de cet événement.

« Planter c'est bien, cependant, suivre et entretenir c'est mieux », a-t-il indiqué, déplorant : « Les arbres plantés l'année dernière au cours de la trente-deuxième édition n'ont pas tous survécu. Certains enclos qui ont servi à la

protection de ces arbres ont été emportés par des citoyens inciviques. C'est pourquoi, parallèlement, une opération de regarnissage est prévue à cette occasion par nos services ».

Pour mémoire, la Journée nationale de l'arbre est une initiative du président de la République, Denis Sassou N'Guesso, lorsqu'il planta le 6 mars 1984 le premier arbre millénaire du massif du Congo. Depuis lors, le 6 novembre de chaque année, tout citoyen congolais a le devoir civique de planter un arbre, conformément aux dispositions de la loi portant institution de cette journée.

Josiane Mambou Loukoula

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Maryse Dadina Nkoua Ngavouka reçoit le prix d'encouragement

L'enseignante chercheuse en physique à la faculté des sciences de l'Université Marien-Ngouabi a été honorée, le 5 novembre à Brazzaville, après le dépouillement de plusieurs candidatures par un jury d'experts en sciences, suite à l'appel à candidature lancé en avril dernier.

Le prix a été initié par la Fondation congolaise pour la recherche médicale (FCRM) que dirige Francine Ntoumi avec ses partenaires, dans le cadre de son projet « Femmes et sciences ».

L'objectif est de sensibiliser les jeunes filles à s'engager dans les filières scientifiques et encourager celles qui sont déjà engagées dans cette voie par des doctorats, formations spécifiques et bien d'autres.

Le Dr Maryse Dadina Nkoua Ngavouka, chercheuse associée à l'Institut national de la recherche en sciences exactes et naturelles à Brazzaville, est titulaire d'un doctorat en nanotechnologie et nanoscience. Elle est également auteure de plusieurs publications.

La lauréate a indiqué, après la réception de son prix, qu'il n'est pas facile de faire la recherche mais avec la volonté on y parvient. Selon elle, ce prix d'encouragement appartient à toute son équipe de recherche qui a travaillé

pendant trois ans à ses côtés. La présidente de la FCRM, Francine Ntoumi, a souligné dans son mot de circonstance la faible représentativité des femmes dans le domaine des sciences. Elles représentent à peine 29% des

chercheurs dans le monde avec 3% de femmes prix Nobel scientifique. Au Congo, 13% de femmes ont embrassé les carrières des sciences. « Ceci montre qu'il y a un problème de participation des femmes dans le domaine des sciences. Parmi les raisons évoquées, figurent la mauvaise information sur les carrières, les stéréotypes de la femme scientifique et bien d'autres », a-t-elle fait savoir.

Le directeur de cabinet du ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique, Jean Claude Boukono, a exhorté, à cette occasion, les femmes qui n'ont pas eu la chance de recevoir le prix à plus de courage. « Elles doivent exhumer leur potentiel scientifique et

exprimer le degré éminent de perfection dans leurs travaux de recherche, conditions nécessaires et suffisantes pour bénéficier d'une reconnaissance internationale », a-t-il dit.

Donnant la définition du prix d'excellence scientifique, Jean Claude Boukono a expliqué qu'il est une distinction décernée à tous ceux qui ont fait preuve de perfection dans un domaine donné. Il a assuré les chercheurs de l'ambition du ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique d'œuvrer aux côtés des autres départements ministériels pour soutenir leurs efforts visant l'implication des femmes congolaises dans les sciences.

Lydie Giüsèle Oko



La lauréate entourée des officiels après la réception du prix (DR)

SANTÉ PUBLIQUE

Six cas de cancer avérés à Brazzaville

La deuxième édition de la campagne de lutte contre le cancer, dénommée « Octobre rose », a montré que sur les mille femmes dépistées à Brazzaville, cent cinq présentent une anomalie bénigne, quarante-cinq des cas suspects et six autres des cas déclarés avérés de la maladie.

Les statistiques ont été données le 8 novembre, par la ministre de la Santé et de la population, de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, Jacqueline Lydia Mikolo, lors de la clôture du mois d'« Octobre rose ». Pendant trente jours, a expliqué la ministre, deux attentes ont été accomplies sur la problématique « cancer de sein et du col de l'utérus » : la mobilisation massive des femmes et l'implication de la couche sociale pour lutter contre cette maladie.

L'édition a permis d'organiser plusieurs activités au niveau national. Parmi celles-ci, figuraient les échanges et le partage d'ex-

périences ainsi que des conférences-débats.

A Brazzaville, la population a été sensibilisée à la maladie. Une marche regroupant plus de deux mille six cent quarante-six personnes a été organisée à cette occasion. Le point de départ a été la mairie de Ouenzé et le point de chute la préfecture.

La marche a été agrémentée de quelques démonstrations physiques. L'activité Zumba, la création d'un village « Octobre rose », a édifié la population sur la maladie par le biais des conseils des délégués des organisations non gouvernementales et associations sur le cancer de sein et du col de l'utérus.

Ce village a touché plus de sept cent cinquante-deux personnes.

Un appel pour une meilleure mobilisation sur le dépistage du cancer

Jacqueline Lydia Mikolo a émis le souhait aux partenaires techniques et privés de continuer dans la même perspective pour la campagne de dépistage de la troisième édition « Octobre rose 2020 ». « Je vous encourage à soutenir le gouvernement en général et le ministère en charge des questions de la santé et de la promotion de la femme en particulier pour une meilleure mobilisation sur le plan national », a-t-elle déclaré. Le représentant résident du

bureau de l'Organisation mondiale de la santé au Congo, le Dr Lucien Manga, a émis le souhait d'une « année rose » au lieu d'un mois seulement. Il a, par ailleurs, assuré que sa structure travaillera avec toutes les parties prenantes partenaires pour intégrer les activités de routine au quotidien du personnel soignant, des responsables des entreprises, établissements scolaires et bien d'autres pour véhiculer le message.

Pour sa part, le président de la Ligue nationale congolaise pour le contrôle du cancer, Jean Baptiste N'gafoula, a fait l'historique de la campagne « Octobre rose », instaurée en 1985 aux Etats-Unis et en France. Elle est consacrée, a-t-il dit, à la lutte contre le cancer du

sein, ajoutant que les professionnelles de la santé, les organisations non gouvernementales et associations à travers le monde se mobilisent pour accroître l'information et la sensibilisation autour de ce type de maladie.

Notons que la deuxième édition « Octobre rose » a été lancée, le 11 octobre, à Brazzaville. La cérémonie de clôture a été marquée par un lâcher de ballons des membres du gouvernement et toutes les parties prenantes, à la mairie centrale. L'autre temps fort a été celui des chants sur le thème « Luttons contre le cancer », animé par la chorale Sainte-Odile.

Lydie Gisèle Oko

CROIX-ROUGE CONGOLAISE

Les instances dirigeantes de Mougali installées officiellement

L'administrateur-maire du quatrième arrondissement de Brazzaville, Benjamin Loukakou, a mis en place, le 7 novembre, le bureau exécutif du conseil local, la commission jeunesse Croix-Rouge congolaise et la commission genre afin de renforcer les capacités managériales et accroître la visibilité du mouvement humanitaire dans sa circonscription administrative.



Le maire de Mougali avec le nouveau bureau local de la Croix Rouge

Le bureau exécutif du conseil local de Mougali est composé de cinq membres, présidé par Innocent Jean Roger Mallanda. Il est doté également d'un secrétariat général de cinq membres. Le président de cet organe a expliqué que l'installation des nouvelles instances donnera l'occasion de sceller un partenariat local et efficace avec l'autorité municipale, les structures sous tutelle et décentralisées des pouvoirs publics implantées à la mairie et les quartiers. « La présence du maire et celle des dirigeants de la Croix-Rouge congolaise démontrent l'appui et le réconfort capable de galvaniser notre action et rendre le mouvement très visible. Bâtissons ensemble et construisons ensemble car ensemble, c'est possible », a déclaré Innocent Jean Roger Mallanda.

Les commissions mises en place comportent chacune d'elles cinq membres. Celles-ci ont été installées d'après les directives prises à l'issue de la huitième assemblée générale électorale de la Croix-Rouge congolaise, tenue en juin dernier. Le président du conseil départemental de cette institution humanitaire nationale, David Sylvain Mabassa, a assuré la nouvelle équipe dirigeante de sa disponibilité et sa contribution aux idéaux de la société nationale et du conseil.

Notons que la cérémonie a été couplée à celle de la consécration du maire de cet arrondissement, Benjamin Loukakou, comme membre volontaire de la Croix-Rouge congolaise, par le deuxième vice-président du conseil départemental de cette organisation, Gabriel Ngoma Mahinga. Selon lui, la création de la commission jeunesse Croix-Rouge et celle du genre expliquent le lancement de la phase de restructuration de leurs instances. Déclarant le maire Benjamin Loukakou volontaire du mouvement, Gabriel Ngoma Mahinga lui a remis l'emblème de la Croix-Rouge attestant son adhésion. Enchanté, le maire a remercié les organisateurs de l'avoir élevé au rang de bienfaiteur de l'humanité, ajoutant que le mouvement est doté de la bienveillance car il travaille, sans bruit, au côté des vulnérables.

Lydie Gisèle Oko

MONDE DU TRAVAIL

Daniel Mongo réélu à la tête de l'Organisation syndicale des travailleurs de l'Afrique centrale

Le Congolais a bénéficié une fois de plus de la confiance de ses pairs pour un nouveau mandat de quatre ans, à l'occasion du troisième congrès de la structure syndicale sous-régionale qui vient de se tenir du 6 au 7 novembre, à Brazzaville.

Le président réélu aura la charge de gérer un bureau exécutif de six membres. Ce bureau est chapeauté par un conseil général de trente personnes à raison de deux par syndicat membre de l'Organisation syndicale des travailleurs d'Afrique centrale (Ostac) et secondé par un commissariat au compte de trois membres.

Daniel Mongo assurera parallèlement ses fonctions de secrétaire général de la Confédération syndicale congolaise, l'une des centrales syndicales les plus représentatives du Congo. Aussitôt réélu, il a « félicité les congressistes pour la qualité des résultats auxquels ils ont abouti et a sollicité les organisations syndicales

membres de l'Ostac d'appliquer les résolutions et recommandations adoptées au cours du congrès », rapporte le communiqué final des travaux. Par la même occasion, les congressistes ont déploré le manque des financements devant rendre leur organisation autonome et ainsi recommandé l'urgence des cotisations statutaires des organisations syndicales de la sous-région. A cet effet, la commission finance a proposé des stratégies pour accroître les ressources financières de l'organisation et le soutien des membres par plaidoyer en direction des Etats membres de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale.

Au regard de l'insécurité sociale qui prévaut dans la sous-région, les participants ont préconisé que les chefs d'Etat y prêtent une attention particulière. « La migration des travailleurs en Afrique centrale constitue un défi majeur dans le monde du travail », a signifié Daniel Mongo. En outre, les congressistes ont également adopté le rapport d'activité du bureau de l'Ostac, le rapport financier et certaines dispositions statutaires notamment les articles 12, 13, 16, 17, 19, 22 et 27. Ils ont aussi approuvé l'affiliation à l'Ostac de la Confédération démocratique du travail de la République démocratique du Congo. Signalons que le troisième congrès de l'Ostac à Brazzaville, qui a réuni les délégués syndicaux des pays de la sous-région, a permis de débattre des enjeux et perspectives de la migration des travailleurs en Afrique centrale.

Fortuné Ibara

VIOLENCES FONDÉES SUR LE GENRE

L'Eglise évangélique décidée à lutter contre le fléau

Un atelier de vulgarisation du document de politique de mise en œuvre du combat contre les violences faites aux femmes s'est tenu le 8 novembre, au temple du centenaire à Brazzaville. Les ecclésiastiques ont été appelés à s'en approprier.

L'objectif général de la politique de lutte contre les violences fondées sur le genre au sein de l'Eglise évangélique du Congo (EEC) est de contribuer à la prévention et à la lutte contre les violences sexuelles liées au genre ainsi qu'à l'amélioration de la prise en charge holistique des victimes et survivantes, y compris la rééducation des auteurs de ces violences.

L'atelier de vulgarisation de la politique de mise en œuvre qui vient de se tenir est la suite d'une série d'activités qui a commencé dans trois consistoires cette année, à savoir Nkayi (19 mai) ; Dolisie (26 mai), et Kolo (6 juin). A chacune de ces occasions, la présidence de l'EEC a présenté le document de politique contre les violences fondées sur le genre au sein de cette église avec un plan d'action de 2018-2022 ; exhorté les ecclésiastiques et les laïcs à tous les niveaux sur les enjeux de la politique ainsi que sa mise en œuvre dans l'église ; appelé les ecclésiastiques à tous les niveaux à s'approprier le document de politique et

à le mettre en œuvre afin de pérenniser la lutte contre ces violences à la fin des financements nordiques.

La politique de l'EEC en matière de lutte contre les violences fondées sur le genre repose sur la nécessité pour les femmes et les hommes de cette église, à tous les niveaux, de changer de mentalités et de comportements pour que le combat contre toutes les formes de violence soit effectif aux plans physique, psychologique et institutionnel. Le vice-président de l'EEC, Guy Loko Elenga, a indiqué comment l'EEC entend concrètement combattre cette violence, en mettant un accent sur plusieurs axes d'intervention, notamment la prévention des violences fondées sur le genre, l'amélioration de l'accès aux services de prise en charge et d'accompagnement des victimes, etc. Il a proposé trois types de service qui s'avèrent nécessaires du fait des besoins différenciés, du souci de la complémentarité de l'action, à savoir les centres d'écoute, d'orientation juridique et de soutien psychologique, les

unités d'accueil, de soutien médical et psychologique et d'orientation juridique ainsi que la sensibilisation pour prévenir la violence (...).

Pour sa part, la coordonnatrice du projet, Joséphine Nsika, a édifié l'assistance sur le plan d'action 2018-2022 de ce projet pour relever les défis afin de réduire, voire éradiquer les violences fondées sur le genre. Ce plan, a-t-elle dit, constitue le guide pratique qui entend faciliter une plus grande harmonisation des interventions en matière de cette lutte au sein de l'EEC, une efficacité accrue des programmes et sous-programmes dans un cadre défini de suivi-évaluation.

Signalons que cette rencontre entre les animateurs et les pasteurs a été un grand moment d'échanges. De nombreuses interrogations et suggestions ont trouvé des éléments de réponses, voire de satisfaction. Par ailleurs, le document de politique est l'émanation d'une enquête réalisée en son temps au sein de l'EEC qui avait révélé que les femmes étaient victimes de multiples violences. C'est dans ce sens que l'Eglise évangélique de la Norvège a souhaité financé le projet « Violences fondées sur le genre au sein de l'Eglise et la société » et accompagné l'EEC dans la lutte contre ce fléau.

Guillaume Ondzé

COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LE LEADERSHIP FÉMININ

Des distinctions réservées aux chercheurs

L'Afrique, reconnue par les découvertes scientifiques comme étant à l'origine culturelle de l'humanité, sera une nouvelle fois récompensée, lors de la rencontre internationale qui aura lieu le 27 novembre à Paris, en France.

Le Cercle d'études scientifiques Rayer (CESR) sera à l'honneur en distinguant les découvertes de son président perpétuel, Thierry Rayer, lors du colloque international sur le leadership féminin organisé par sa présidente, Murielle van Boxem of Drax-Hilton. Thierry Rayer, lauréat du Trèfle d'Or 2019 pour sa découverte scientifique qui révolutionne l'histoire de l'humanité, le monde de l'éducation, des sciences, des arts et des cultures sur l'origine culturelle africaine, sera le seul homme de cet événement féminin à recevoir ce trèfle d'or et le « Certificat de leader du XXI^e siècle ». Il succède ainsi au président de la République populaire de Chine, Xi Jinping, qui en avait été récompensé en 2018.

En effet, cette distinction intervient après celle que le chercheur Thierry Rayer avait reçu en début d'année, notamment le diplôme de l'homme féministe, pour sa contribution à l'avancement des droits des femmes et de la paix à l'occasion du colloque mondial citoyen des diasporas.

Aussi, Thierry Rayer recevra au mois de décembre, à l'Unesco, des mains du président Jean-Paul de Bernis, président de l'Académie mérite et dévouement français, le diplôme du mérite et dévouement

français pour le CESR. Seront également honorés individuellement, les présidents d'honneur du CESR, notamment les ambassadeurs Oumar Keïta et Henok Teferra Schawl, pour leur participation à la diffusion des découvertes et de la connaissance auprès de l'humanité ainsi que pour

les services exceptionnels rendus à la collectivité humaine. La cérémonie connaîtra la participation de la première dame de France, Brigitte Macron, initiatrice du Programme de leadership féminin, et deux scientifiques expertes mondiales venant des Etats-Unis, le Dr L. Breuning, spécialiste des

neurosciences en management selon Forbes, et le Dr G. C. Kessous, experte en confiance en soi et leadership (Harvard), mais également de vingt leaders conférenciers réputés de plusieurs nationalités (Etats-Unis, France, Suisse, Belgique, Italie, Brésil, Canada et Israël). Ces leaders livreront leur

expérience et les clés du succès du leader des années 2020-2030. Outre ces personnalités, cette cérémonie connaîtra également la participation de cinq présidents de fédérations d'entreprises (le Cercle des dirigeants de Genève, l'Union Wallonne des entreprises, la Chambre de commerce et d'industrie du Québec, le Medef et les femmes chefs d'entreprises mondiales), des dirigeants de diverses nationalités, le ministre président de la région Wallonne Di Rupo, la secrétaire d'Etat à l'Egalité femmes-hommes, la secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, Schiappa, et des leaders de l'économie moderne.

Sur proposition du président du CESR, la présidente Murielle van Boxem of Drax-Hilton organisera à Brazzaville, sauf changement de dernière heure, le colloque international sur le leadership féminin sur le continent africain à l'origine de la culture de l'humanité.

Notons que Jean-Paul de Bernis a remis, en 2018, au groupe Afrique de l'Unesco, ce diplôme pour services exceptionnels rendus à la collectivité humaine, sous le parrainage du président Thierry Rayer.

Bruno Okokana



Emma Mireille Opa, Thierry Rayer et le Pr Beseat Kifile Selassie

CINÉMA

«Grave erreur 2» arrive en décembre

Réalisé par le Congolais Richi Mbebele, le film fait suite à sa première version sortie en 2015 et sera en avant-première le 7 décembre, au Royal cinéma, à Pointe-Noire.

Les cinéphiles commencent à s'impatienter face au suspense comble que trottait «Grave erreur 2». Finalement, c'est dans l'après-midi du 8 novembre que la bande d'annonce du film a été dévoilée sur la page Facebook du réalisateur.

« Il était temps ! Ça s'annonce bien et félicitations à l'équipe. On a hâte de regarder l'intégralité. Que vive le cinéma congolais ! », a commenté un internaute.

Pour le réalisateur, la sortie de ce film est une belle aventure qui permet, aujourd'hui, au cinéma congolais de se réinventer, se réhabiliter et de susciter encore plus d'engouement tant dans la sphère nationale qu'internationale. « Après l'avant-première du film à Pointe-Noire, le 7 décembre, nous organiserons sa sortie définitive à Brazzaville », a confié Richi Mbebele.

Tourné au Congo et abordant le thème de confiance, le film parle de l'histoire de deux meilleurs amis, dont l'un décide de se venger d'une mauvaise blague faite par l'autre sur fond de drame et de suspense. On retiendra de la bande d'annonce que la vengeance, la trahison, l'exploitation seront encore au rendez-vous comme dans la première version de la fiction. Mais cette fois-ci, qui sera victime d'une grave erreur...

S'agissant du casting, on retrouve quelques acteurs dans leurs rôles : Michael Thamsy dans le rôle d'Hervé, Georges Mboussi dans celui d'Edouard, Amanda Baye interprétant Samantha et Richi Mbebele incarnant le personnage de Fred. Par ailleurs, Imel-

da Maboueki qui interprète Sandra rejoint la troupe. Hervé, marié à Samantha depuis trois ans, entretient une bonne relation avec Edouard.

Synopsis de «Grave erreur 1»

Ce dernier, la soixantaine révolue, est à son service depuis neuf ans. Pour récompenser sa fidélité et loyauté, Hervé décide de lui offrir une maison et de financer les études de ses deux garçons, orphelins de mères. Malheureusement, comme le dit un adage, « le malheur des uns, fait le bonheur des autres ». Samantha s'y opposera farouchement avec l'aide de Fred, un ami d'Hervé de longue date. De retour au pays après un long séjour en Europe, il n'a jamais digéré le goût amer de l'échec à un jeu auquel s'étaient prêtés les deux amis. Sorti en fin 2015 et sur le marché depuis début 2016, «Grave erreur» a été produit par Afro-ciné Entertainment en collaboration avec Archétype INV. D'une durée d'environ 1h 30 mn, le film a déjà remporté plusieurs prix : meilleur film congolais et prix spécial du jury décerné à Amanda Baye, en 2016, au festival Ya Beto ; trophée du créateur à la quatorzième édition des Sanzas de M'foa ; prix du meilleur acteur Afrique centrale, à Michael Thamsy à la nuit des Sotigui Awards 2017 à Ouagadougou (Burkina-Faso) ; prix du meilleur réalisateur à Richi Mbebele lors des Kamba's Awards 2019. Richi Mbebele est réalisateur, scénariste et acteur. Il compte trois films à son actif, tous des fictions.

Merveille Atipo

PRESSE SPORTIVE- CONGO

L'assemblée générale électorale prévue le 13 décembre

Dans une série de documents que le président de l'Association internationale de la presse sportive (AIPS), sous-section Congo, Roger Ntoto Lacombe, a signés le 5 novembre, les membres et candidats aux différents postes de cette organisation y trouveront des informations nécessaires.

A la faveur d'une assemblée générale électorale attendue depuis plusieurs années, les journalistes sportifs congolais pourront enfin réorganiser et redynamiser leur structure commune avant l'année prochaine. C'est ce que l'on peut retenir des différentes décisions signées par le président du bureau exécutif sortant. Roger Ntoto Lacombe, qui s'est appuyé sur les statuts et le règlement intérieur régissant cette organisation apolitique, ainsi que sur les propositions de la commission refonte des documents fondamentaux validés par l'assemblée générale extraordinaire du 2 novembre, a confirmé la date du 13 décembre pour la tenue de l'assemblée générale électorale. « L'assemblée générale électorale de l'Association internationale de la presse sportive, sous-section Congo, est convoquée, le vendredi 13 décembre 2019, à Brazzaville », renseigne le document.

La période d'ouverture et de clôture des dossiers aux différents postes du bureau exécutif et du commissariat aux comptes est fixée entre le 7 et le 22 novembre. Une commission de validation des dossiers a été mise en place, composée de cinq personnes.

Les documents donnent plus de précisions sur les modalités à suivre ainsi que les dossiers à fournir concernant les membres désireux de faire acte de can-

didature aux différents postes du bureau exécutif et du commissariat aux comptes. En effet, il est demandé à tout candidat de fournir un dossier composé d'une demande manuscrite adressée au président du bureau exécutif, un curriculum vitae, une copie du reçu attestant le versement de la caution et une lettre de motivation. Hormis ces documents, il est demandé aux différents candidats de verser une certaine somme non remboursable devant accompagner le dossier. Ainsi, pour le poste de président du bureau exécutif, les candidats doivent verser cent mille francs CFA. Les vice-présidents, les secrétaires généraux et les trésoriers paieront cinquante mille francs CFA, sauf les candidats aux postes de trésorier adjoint et de la présidence du commissariat aux comptes qui donneront vingt-cinq mille francs CFA. Pour leur part, les membres de l'AIPS qui souhaitent postuler aux postes des membres du bureau exécutif doivent donner une caution de dix mille francs CFA.

Notons que la participation à cette assemblée générale électorale est, d'une part, individuelle, et d'autre part, conditionnée par le paiement obligatoire auprès du trésorier général de la somme de cinq mille francs CFA, pour des besoins logistiques.

Rude Ngoma

ZTE CONGO Recherche

Directeur de projet	gérer le budget du projet et le contrôle des coûts assurer la réalisation et la qualité en temps voulu de tous les livrables et rapports contractuels assurer la satisfaction du client en assurant un suivi étroit et une interface avec le client diriger l'équipe de projet pour atteindre les SLA et les KPI contractuels diriger l'équipe de projet pour se conformer aux exigences de conformité, d'ESS et de	qualité assurer le suivi des factures mensuelles adressées au client et aux sous-traitants gérer les activités de motivation et de consolidation d'équipe suivre et gérer les escalades de toutes les parties évaluer et commenter les articles contractuels avec le client et les sous-traitants soutenir l'équipe des ventes et du marketing lors de l'appel d'offres d'un nouveau projet
Responsable de terrain	suivi avec le sous-traitant pour toutes les activités TT, WO et autres réaliser des SLA et des KPI contractuels avec des sous-traitants gérer la mise en place de la maintenance préventive avec des sous-traitants inspection de la qualité	sur le terrain revoir régulièrement les ressources des sous-traitants suivre et gérer les escalades contre les entrepreneurs garantir la qualité de tous les rapports requis, y compris ceux des sous-traitants
Directeur du CNO	assumer l'entière responsabilité de la gestion du CNO superviser et évaluer les performances de l'équipe de surveillance et de l'équipe d'assistance de deuxième ligne. effectuer un contrôle qualité pour l'équipe de surveillance et proposer des mesures d'amélioration et des processus NOC recueille et supervise les rapports quotidiens, hebdomadaires, mensuels, trimestriels et annuels des ingénieurs de surveillance du réseau et de l'équipe d'assistance	de deuxième ligne. veille à ce que tous les rapports requis soient complétés et de qualité garantir la satisfaction du client par des réunions périodiques et en répondant aux exigences. demander à l'équipe du CNO et aux sous-traitants de respecter les contrats de niveau de service et les indicateurs de performance clés contractuels
RAN (ZTE) TX (ZTE et Aviat) CS (Ericsson) PS (ZTE) IP (ZTE & Huawei & Juniper & Cisco) VAS (Comviva)	assurer la disponibilité et la qualité du réseau en suivant des processus et procédures proactifs et réactifs bien établis. maintenir et fournir un support de 1ère et 2ème ligne pour les nœuds associés dans les opérations du réseau ainsi que les escalades vers le support de L3. effectuer des routines de maintenance réseau quotidiennement. être responsable de la gestion de la capacité des notes de réseau, de la gestion des incidents et du dépannage. exécuter les ordres de travail comme assignés. développer et exécuter de nouvelles procédures sous la direction et la supervision du client et du chef de projet. communiquer tout événement de	panne conformément à la procédure d'escalade du département et de l'entreprise. travailler avec l'équipe de planification à la préparation de plans techniques et de CAPEX optimisé associé pour la croissance et l'expansion du réseau réaliser les SLA et les KPI contractuels des nœuds associés effectuez un nettoyage régulier des DDF / ODF sur le site de commutation, un étiquetage approprié et une propreté générale de la pièce.
NPO (ZTE)	KPI contractuels pour l'optimisation du RAN. Être responsable de la gestion de la capacité du réseau, de la gestion des incidents et du dépannage Analyser les rapports DT et CQT avec les équipes de DT ensemble assurer l'exhaustivité et la qualité de toutes les relations contractuelles coopérer avec d'autres	équipes pour le dépannage TT et l'intégration de sites gérer les plaintes des clients exécuter les ordres de travail comme assignés travailler avec l'équipe de planification à la préparation de plans techniques et des CAPEX améliorés associés pour la croissance et l'expansion du réseau.
Moniteur de CNP	surveillance du réseau et fonction de support technique sur RAN & TX & Core & IP & VAS suivre tous les processus de la CNP et les règlements requis communiquer tout événement de panne conformément à la procédure d'escalade du département et de l'entreprise détecter les tendances potentielles et	assurer la liaison avec la gestion des problèmes, le cas échéant support client initial et classification des incidents et suivi de tous les TT ouverts diriger toutes les parties pour atteindre les SLA et les KPI contractuels suivre tous les processus de la CNP et les règlements requis.
Expérience requise	un baccalauréat en génie électrique / télécommunications. au moins trois ans d'expérience dans une entreprise de télécommunication réputée occupant un poste en télécommunication. excellente compréhension de l'architecture, des interfaces, des protocoles et des services du réseau Telecom. avoir d'excel-	lentes compétences interpersonnelles, la présentation, l'esprit d'équipe, la capacité d'accomplir des tâches. peut travailler sous pression avec un minimum de supervision, faire preuve d'initiative et d'innovation. lieu de travail: Congo Brazzaville Langue: anglais, français

NB : Les intéressés pourront faire suivre leurs candidatures (CV+LM) en anglais à l'adresse ci-après : wu.jianzhong1@zte.com.cn

COMMUNIQUÉ

**NOUS PORTONS À VOTRE ATTENTION
QU'UNE SÉRIE DE MESSAGES FRAUDULEUX
COMMUNIQUANT SUR UNE TOMBOLA
ORGANISÉE PAR NOTRE ENTREPRISE
CIRCULE ACTUELLEMENT.**

**AUCUNE TOMBOLA N'EST ORGANISÉE
PAR LA SN PLASCO.**

**NOUS VOUS INVITONS À LA PLUS
GRANDE VIGILANCE ET DÉCLINONS
TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À
CES ACTES QUI, NOUS LE RAPPELONS,
SONT RÉPRÉHENSIBLES PAR LA LOI.**

facebook
Source Mayo SN Plasco
MamieNova Congo

SN PLASCO S.A
Av. BITELIKA NDOMBI
BP: 863 Pointe Noire
République du Congo

www.source-mayo.net
www.mamienova.cg



APPEL À CANDIDATURE

Nous vous informons que la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) en collaboration avec le Centre d'Etudes et de Recherche sur les Analyses et Politiques Economiques (CERAPE), grâce à un financement de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) organise un atelier de formation des femmes entrepreneurs au Congo du 25 au 30 novembre 2019. Les domaines couverts sont: la gestion financière, l'organisation et planification, le marketing et service à la clientèle.

Toute femme entrepreneur intéressée par cet appel est priée de se rapprocher du CERAPE au 35, rue Ngaliema, Moukondo (Arrêt Pharmacie), Brazzaville ou par téléphone au: 05 576 08 52 / 06 662 39 81 / 06.514.65.27 pour plus d'information.

NB : le dernier délai des candidatures est fixé au 15 novembre 2019.

REMERCIEMENTS



La famille Lessouba exprime toute sa gratitude aux amis et connaissances pour la compassion et l'assistance multiforme témoignées, lors des obsèques de leur oncle, père et grand-père, le très regretté Marc Lessouba, décédé le 26 octobre 2019 à Saint-Benoît-Boundji, des suites d'une longue maladie, et inhumé le 28 octobre 2019, au cimetière catholique de cette localité. Que chacun trouve ici le témoignage de sa marque de reconnaissance et que la terre de nos ancêtres lui soit légère.

In Pax aeternam !

COMMERCE

L'importation des jouets à caractère dangereux interdite au Congo

L'information a été donnée aux commerçants de Brazzaville par la direction de la police administrative et de la réglementation, le 8 novembre, insistant qu'elle sera intraitable et intransigeante quant à l'application de la mesure gouvernementale.

La circulaire du ministère en charge du Commerce et de l'approvisionnement du 19 novembre 2003, portant interdiction d'importation et de commercialisation des jouets à caractère dangereux et en rapport avec la guerre, reste encore d'actualité. En effet, la mesure a épinglé les pistolets à air comprimé, les pétards et les feux d'artifice qui sont prohibés surtout en cette période de fête de fin d'année.

Devant les syndicats des commerçants de Brazzaville, le directeur de la police administrative et de la réglementation, le colonel Jean Bernard Batantou, est revenu sur le fond de cette circulaire en affirmant l'intransigeance des autorités pour son exécution. Selon lui, l'impression produite par l'usage des jouets à caractère dangereux et en rapport avec la guerre est, manifestement, source de traumatisme aussi bien pour leurs utilisateurs que pour le voisinage.

« Les pistolets à air comprimé, les pétards et feux d'artifice peuvent servir à des esprits mal intentionnés pour simuler le port de vraies armes, dans la commission d'actes criminels, en plus qu'ils sont aussi, pour certains, source d'émission des nuisances sonores », a-t-il rap-

pelé, précisant que la police se propose de mettre, à nouveau, des bouchées doubles en vue du respect sans faille de cette décision.

Le colonel de police Jean Bernard Batantou s'est, par ailleurs, félicité des efforts consentis par le Syndicat des commerçants du Congo dans la réduction considérable des articles dangereux dans les marchés de Brazzaville

et d'autres villes du pays, en fin d'année dernière. Ainsi, pour épargner les commerçants des investissements nuls, la direction de la police administrative et de la réglementation compte sur le pragmatisme du syndicat dans la vulgarisation de cette circulaire. « Il revient donc à vous de prendre les précautions nécessaires de vous abstenir de passer les commandes de tels

articles. Il ne faut pas passer les commandes, si vous l'avez déjà fait, il faut arrêter. Faute de quoi, la puissance de l'Etat va s'exprimer dans toute sa plénitude », a-t-il prévenu les contrevenants.

Une re-précision des textes saluée par les commerçants

Une communication positivement appréciée par le président

du Syndicat des commerçants du Congo, Alexandre Ossebi, qui pense que le directeur de la police administrative et de la réglementation n'a su que repréciser les textes régissant le pays. « S'agissant de la circulaire portant interdiction d'importation et de commercialisation des jouets à caractère dangereux, il y a des braqueurs qui ont opéré dernièrement avec des pistolets en plastique. Ils ont fait trembler les gens, en pillant. Donc, nous ne pouvons que louer cette initiative », a-t-il souligné, à l'issue de la communication, mettant lui aussi en garde des commerçants récalcitrants.

Invitant tout le monde à s'abstenir à importer des jouets à caractère dangereux, il a rassuré les autorités policières que son syndicat, qui dispose des bureaux dans les différents arrondissements de Brazzaville, relayera cette information. « Nous avons également des groupes sur les réseaux sociaux. De notre part, nous allons relayer l'information et je crois que les membres du syndicat des commerçants du Congo ne font pas importer ces jouets et ne sauront tomber sur le coup de cette loi », a conclu Alexandre Ossebi.

Parfait Wilfried Douniama



Une vue des commerçants/Adiac



REPORT DATE LIMITE DAO 008 / LCB-Bank / 2019 RELATIF

A LA COMMANDE DES CALENDRIERS 2020.

Date limite pour le dépôt des offres Le 18 Novembre 2019 à 18H 30 minutes

Lieu de retrait des DAO : Département de la logistique LCB Bank

Avenue Amilcar Cabral B.P: 2889 République du Congo-Brazzaville

Condition de retrait du DAO 100 000 FCFA.

FRANC CFA

Ce n'est pas à la France d'imposer quoi que ce soit, selon Le Maire

Le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, a indiqué vendredi que la France ne voulait pas « imposer quoi que ce soit » pour réformer le franc CFA, au lendemain de déclarations du président béninois, Patrice Talon, annonçant un important changement dans le fonctionnement de cette devise.

« Nous restons ouverts à une réforme ambitieuse du franc CFA. Il y a une condition et elle est impérative, c'est que la proposition vienne des Etats-membres de la zone franc », a indiqué le ministre, en marge d'une conférence de presse à Bruxelles.

« Ce n'est pas à la France de faire des propositions ou d'imposer quoi que ce soit », a martelé le ministre.

Le 7 novembre, le président béninois, Patrice Talon, a annoncé le retrait des réserves de change du franc CFA qui se trouvent en France.

Selon lui, la banque centrale des pays d'Afrique de l'Union économique monétaire ouest-africaine gèrera désormais la totalité de ces réserves de devises pour les répartir auprès de plusieurs banques centrales dans le monde.

Aucun calendrier précis n'a été donné pour cette mesure, mais si elle se concrétise, le fonctionnement du franc CFA pourrait être profondément bouleversé.

A l'heure actuelle, les Etats africains doivent déposer 50% de leurs réserves en France, obtenant en contrepartie une convertibilité illimitée avec l'euro qui leur donne une certaine crédibilité internationale. « Si une majorité d'Etats-membres de la zone franc veut avancer vers une réforme ambitieuse nous répondrons oui », a indiqué Bruno Le Maire, sans réagir directement à cette proposition.

Huit pays d'Afrique de l'ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo) et six d'Afrique centrale (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad), qui constituent deux unions monétaires distinctes, utilisent toujours le franc CFA comme monnaie officielle, soit cent cinquante-cinq millions de personnes.

D'après l'AFP

CONGO-FMI

Plus d'efforts en faveur des pauvres

L'institution financière internationale, qui vient d'achever une mission d'évaluation à Brazzaville, a exhorté le gouvernement congolais à redoubler d'efforts afin de renforcer l'efficacité dans la chaîne de dépenses, privilégiant les couches sociales défavorisées.

« Les dépenses sociales, qui constituent une priorité du programme des autorités que le FMI appuie, restent à des niveaux trop faibles. Les autorités doivent dégager d'urgence des ressources adéquates pour aider la population la plus vulnérable, en particulier grâce au programme de transferts en espèces Lisungi », indique un communiqué divulgué de la mission.

D'après le Fonds monétaire international (FMI), la mise en œuvre rigoureuse du budget pourrait être à l'origine d'une réduction du déficit primaire hors pétrole de 21,3 % du produit intérieur brut (PIB) en 2020, contre 24,8 % en 2019. En effet, le solde primaire resterait excédentaire et

permettra de réduire la dette publique totale en dessous de 75 % du PIB, contrairement à l'année en cours, atteignant environ 118 % du PIB en 2017.

Pour ce faire, afin de rétablir la viabilité de la dette, les autorités congolaises devraient achever la restructuration de la dette extérieure envers les créanciers commerciaux, conformément à la stratégie qu'elles ont annoncée dans le cadre du programme appuyé par le FMI et compte tenu des ressources du pays. « Il convient de féliciter les autorités pour avoir établi un budget 2020 compatible avec l'objectif de rétablissement de la viabilité des finances publiques », a indiqué le FMI.

Par ailleurs, en ce qui concerne la mise en œuvre des réformes structurelles, le gouvernement congolais a été appelé également à fournir plus d'efforts dans le but d'améliorer la gouvernance, la transparence et intensifier la lutte contre la corruption. Selon le FMI, l'augmentation de la production pétrolière reste à l'origine de la hausse de croissance. Le taux de croissance pourra se stabiliser autour de 2% en 2019, un pourcentage identique à l'année précédente. Grâce à la reprise observée dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et du transport, la croissance hors pétrole pourrait être positive pour la première fois depuis 2015, bien qu'étant inférieure à 1 %.

Gloria Lossele

ARRÊT SUR IMAGE



Le nouvel ambassadeur de France au Congo, François Barateau, a visité le 8 novembre 2019, le Musée Galerie du Bassin du Congo.

RÉFLEXION

A propos du franc CFA

Que le débat sur le maintien, la transformation ou la disparition du franc CFA, monnaie collective de quatorze pays de l'Afrique de l'ouest et de l'Afrique centrale, s'engage publiquement, n'a rien de surprenant. Créée au sortir de l'ère coloniale pour maintenir, d'une part, l'unité économique des deux communautés sous-régionales en voie de formation et, d'autre part, préserver la proximité économique de l'Afrique avec la France, cette monnaie commune est contestée depuis longtemps par de nombreux experts qui en dénoncent certaines règles. Des règles parmi lesquelles figure en bonne place la conservation dans les coffres de la Banque de France, à Paris, de la moitié des réserves de change des Etats concernés.

N'entrons pas dans le volet tech-

nique de ce débat qui oppose depuis longtemps de très nombreux experts en Afrique, en France et plus généralement, d'ailleurs, en Europe ; il dépasse en effet le savoir, la compréhension du commun des mortels que nous sommes et nourrit des échanges de plus en plus techniques, complexes, sophistiqués au sein de la finance internationale. Arrêtons-nous un instant, en revanche, sur son enjeu politique, diplomatique, stratégique que les spécialistes de la finance ne prennent guère en considération, jusqu'à présent du moins. Il est, en effet, important, pour ne pas dire essentiel dans le moment présent pour l'Afrique comme pour la France.

Perçu par les uns comme un instrument de maintien de la domination coloniale exercée par la France pendant plus d'un siècle

et par les autres comme un outil essentiel de la coopération entre l'Afrique et l'Europe qu'il serait dangereux de remettre en question, le franc CFA est bien au cœur d'un débat qui dépasse largement les questions financières. Même s'il a des défauts sur lesquels les experts se penchent aujourd'hui avec raison, il a joué et joue toujours un rôle essentiel dans le maintien, voire même le renforcement des relations économiques entre la vieille Europe et la jeune Afrique.

Le réformer pour l'adapter au monde nouveau dans lequel pénètrent les deux continents du fait de la mondialisation qu'il illustre parfaitement l'influence croissante de la Chine en Afrique est tout à la fois logique et nécessaire. Mais faut-il pour autant le remplacer par une ou plusieurs nouvelles monnaies ? Ce n'est

évidemment pas certain car les conséquences d'un tel changement pourraient s'avérer désastreuses aussi bien pour les pays africains que pour la France et les pays européens.

Au-delà de l'aspect technique d'une réforme éventuelle mais en réalité très probable du franc CFA, il est essentiel, du moins nous semble-t-il, que le débat s'engage aussi de façon claire sur le plan diplomatique, politique. Entre l'Afrique et la France bien sûr, mais aussi et surtout entre l'Afrique et l'Europe puisque le franc CFA est arrimé en réalité à l'euro. Les deux parties ont, en effet, tout à gagner à resserrer les liens que l'Histoire a noués entre elles et tout à perdre dans une rupture monétaire qui bouleverserait inévitablement les échanges entre les deux continents.

Jean-Paul Pigasse